



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

diabète

Question écrite n° 52423

Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur son refus d'attribuer le label « grande cause nationale 2014 » au collectif « Tous contre le diabète ». Pourtant avec 4 millions de personnes atteintes (400 nouveaux cas par jour), 30 000 décès par an, pour un coût de 18 milliards d'euros (+ 1 milliard tous les ans), le diabète est considéré par l'Organisation mondiale de la santé comme un fléau humain, économique et social. La Commission européenne a elle-même indiqué, par l'intermédiaire du commissaire européen en charge de la santé, que « l'épidémie croissante du diabète exige un débat sérieux et s'inscrivant dans la durée, sur la façon dont nous pouvons adapter nos politiques de santé, améliorer nos systèmes sociaux et de santé et sensibiliser le public aux défis à venir ». Le diabète est une maladie grave et dangereuse et l'attribution du label aurait permis la mise en œuvre d'actions coordonnées portant sur la prévention, l'éducation et l'accompagnement, préfiguration de l'évolution attendue de notre système de santé pour la prise en charge des pathologies chroniques. Le refus d'attribuer le label « grande cause nationale 2014 » est une occasion manquée de mobiliser tous les acteurs de proximité dans le cadre d'une large action de prévention et d'accompagnement des pathologies chroniques. Aussi, il souhaite savoir quel signe le Gouvernement entend-il donner afin de considérer cette pathologie comme une des priorités de santé publique.

Texte de la réponse

L'épidémie d'obésité qui atteint tous les pays du monde annonce un problème de santé publique encore plus grave : celui d'une épidémie de diabète. L'organisation mondiale de la santé (OMS) évalue à 366 millions le nombre de diabétiques dans le monde en 2030. Le risque de présenter un diabète de type 2 est majoré par certains facteurs de risques, notamment un surpoids ou une obésité. Ce diabète de type 2 est fréquent : il représente 90 % des diabètes. C'est lui qui augmente de façon alarmante depuis dix ans en France. La lutte contre ce phénomène est un impératif autant sanitaire que social. En 2011, le seuil des 3 millions de personnes traitées pour diabète a été franchi. Sur les dix dernières années, les effectifs de patients traités ont augmenté annuellement de 5,4 % en moyenne. Une projection tendancielle amènerait les dépenses directement liées au diabète à 11,3 Mds € en 2017, soit une croissance de 70 % par rapport à 2010. L'essentiel de la croissance est lié à la progression des effectifs de patients traités (source CNAMTS - rapport charges et produits 2013). Le Gouvernement a pris la mesure du défi que pose ce phénomène et a décidé d'actionner sans tarder les leviers d'une prévention pédagogique, incitative et responsable. Une prévention qui se fonde sur la responsabilisation de nos concitoyens, en leur donnant les moyens d'être des acteurs de leur santé comme de celle de leurs enfants. Parce qu'il n'y a plus de temps à perdre, le projet de loi relatif à la modernisation de notre système de santé, adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 14 avril 2015 et par le Sénat le 6 octobre 2015, en son article 5, introduit le principe d'une présentation graphique adaptée de l'information nutritionnelle, reposant sur un logo et un code couleur facilement reconnaissables. Cette disposition - plébiscitée par les représentants des consommateurs et les professionnels de la santé publique - rendra aisément compréhensibles les nombreuses informations portées sur les emballages des produits alimentaires. Piloté par la direction générale de la santé, un groupe de concertation, qui associe des distributeurs, des industriels, des associations de

consommateurs et des scientifiques, est chargé de réfléchir à la mise en oeuvre opérationnelle de ce dispositif, qui est fondé sur le volontariat. Plusieurs réunions seront organisées dans les prochains mois afin d'aboutir d'ici le mois de juillet 2015 à une recommandation de portée nationale, proposant un modèle graphique unique. Ce n'est qu'un exemple des instruments de prévention actionnés par le Gouvernement, en liaison avec les associations et les professionnels de santé, pour permettre aux Français de prendre en main leur santé et de lutter contre les facteurs contribuant au diabète. La prise en charge des personnes diabétiques est également une priorité, mise en oeuvre notamment par l'Assurance maladie grâce à son programme d'accompagnement des patients SOPHIA et à l'amélioration du dépistage de la rétinopathie diabétique.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52423

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mars 2014](#), page 2499

Réponse publiée au JO le : [3 novembre 2015](#), page 8075